**TERMES DE REFERENCE**

**I. Contexte**

La BMICE a été créée par traité international ratifié par les cinq États de l’Union du Maghreb Arabe (UMA) en 1991. Aux termes du Traité, la Banque Maghrébine d’Investissement et Commerce Extérieur (BMICE) est une « institution financière internationale » qui a pour objet de financer des projets d’intérêt commun dans les pays de l’UMA.

Les missions statutaires de la BMICE recouvrent, entre autres :

1. le développement des échanges intra-régionaux,
2. le renforcement de la transformation industrielle,
3. le développement des partenariats et des capitaux communs,
4. le renforcement de l’attractivité de la région Maghreb pour les investissements directs étrangers (IDE).

Dans l’objectif de consolider l’intégration régionale, ces missions se déclinent sur des axes stratégiques d’intervention, dont les plus importants concernent :

1. le développement des capacités de production des filières existantes et à fort potentiel,
2. l’émergence de nouvelles filières et/ou développement des filières existantes pour optimiser la chaîne de valeur régionale,
3. le renforcement des infrastructures régionales,
4. le développement des services commerciaux à l’échelle régionale.

Dans le cadre du renforcement de son cadre de gestion des risques pour l'amener à un niveau conforme aux standards internationaux en la matière, la BMICE souhaite recruter un bureau ou consultant pour une mission d’assistance à la mise en place de la norme *International Financial Reporting Standards* (IFRS9) notamment en ce qui concerne le calcul des provisions.

**II. Objectifs**

*L’International Accounting Standards Board (IASB) a publié la version finale d’IFRS9 en 2014, en remplacement de la norme « IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Il a été convenu que la norme IFRS 9 soit applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018*. Cette nouvelle norme définit de nouvelles règles en matière de classement et d’évaluation des instruments financiers (*classification and measurement*), de dépréciation du risque de crédit des actifs financiers (*impairement*) et de comptabilité de couverture (*hedge accounting*).

Le présent document constitue les Termes de Référence (TDR) pour mettre en place le classement et l’évaluation des créances clientèles et l’évaluation de leur dépréciation.

**III. Mission**

Le cabinet/consultant retenu aura à :

* proposer une classification des créances (courantes, impayées, litigieuses ...)
* élaborer un *modèle à dire d’expert* pour le calcul des provisions.

Les méthodologies proposées ainsi que les approches utilisées devront, à chaque étape, faire l’objet d’une validation par un comité ad hoc de la Banque.

**IV. Livrables**

Les tâches à réaliser sont :

* Proposition d’une méthode de classement et d’évaluation des instruments financiers conformément aux dispositifs d’IFRS9 ;
* Proposition d’un *modèle à dire d’expert* suivant les règles d’IFRS9 pour le calcul des provisions. Il s’agit dans ce cadre de proposer :
  + Un modèle de notation interne pour les contreparties ;
    - Le modèle devrait prendre en considération le secteur de l’activité, le pays, l’environnement économique et les différents facteurs jugés nécessaires pour mieux évaluer le risque contrepartie ;
    - Le modèle doit couvrir l’ensemble des contreparties, tels que : les banques, petites et moyennes entreprises (PME), grandes entreprises et les souverains dans les pays du Maghreb Arabe : Algérie, Lybie, Maroc, Mauritanie et Tunisie ;
  + Un modèle de calcul de la probabilité de défaut pour chaque contrepartie ;
    - Le calcul devrait prendre en considération la notation déjà attribuée pour la contrepartie ;
    - Proposition de l’ensemble des règles pour la migration de notations (dégradation/appréciation de la qualité du crédit) ;
  + Un modèle pour le calcul de *Loss Given Default* (LGD) pour l’ensemble des contreparties ;
* Livraison d’une solution *white box* permettant la réalisation de l’ensemble des tâches citées ci-dessus (par exemple, un classeur Excel) ;
* Livraison de la documentation technique expliquant le fonctionnement de ladite solution ;
* Transfert des compétences et formation sur l’outil à fournir ;
* Définition des modalités de de mise à jour et de maintien de ladite solution.

**V. Profil du soumissionnaire**

Expérience avérée dans la mise en place de la norme IFRS9 dans des institutions financières maghrébines, africaines… l’implantation d’une telle solution dans une banque de développement multilatérale serait un plus.

Le dossier de candidature devra comporter toutes les références jugées utiles pour l’appréciation de la proposition du soumissionnaire répondant au présent TDR.

**VI. Délai**

Le délai de la mission est fixé à 03 semaines à compter de la date de commencement des travaux. Ce délai n’inclut pas la rédaction des documents sus visés dont le calendrier sera convenu lors de la mission.

**VII. Dépôt de candidature**

Les cabinets ou les consultants intéressés sont invités à envoyer leurs offres, au plus tard lundi 26 novembre 2018 à 12h00 à l’adresse suivante :

Immeuble Lilia, Rue de la Bourse, Les Berges du Lac II Tunis 1053

Ou par mail à : [yassine.gmiha@bmice-maghreb.org](mailto:yassine.gmiha@bmice-maghreb.org)

Une note donnant plus de précisions est accessible via le lien suivant :

<https://www.bmice-maghreb.org/fr/tc/appels-doffres/>